



SAS IMMOBILIER MER ET CAMPAGNE
Siège : 12 route de La Dugeonnière
85750 ANGLES

I – BARÈME COMMISSIONS VENTES A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR (TVA incluse)

Prix net vendeurs jusqu'à 21 999 € : 3 000 €

Prix net vendeur à partir de 22 000 € : 3 000 € + 4 % du prix de vente net vendeurs

III= – ESTIMATIONS

Forfait pour avis de valeur simple : 150 € T.T.C.

Forfait pour avis de valeur avec remise de rapport : 240 € T.T.C.

III - LOCATIONS SAISONNIÈRES

Honoraires de gestion : 10 % H.T.

Honoraires de location : 25 % H.T.

Frais dossier : 90,00 € T.T.C.

IV - LOCATIONS – HABITATIONS

• **Honoraires location**

Honoraires location à l'année vide ou meublée à titre principale :

La charge du bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation : **8 % T.T.C. du loyer et charges**

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit **8 €/m²**

Honoraires de réalisation d'état des lieux (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit **3 €/m²**

La charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit **8 €/m²**

Honoraires de réalisation d'état des lieux (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit **3 €/m²**

- **Honoraires Location secondaire et locaux professionnels :**
14 % H.T. du loyer annuel (50 % propriétaire et 50 % locataire)
- **Honoraires locaux commerciaux**
10 % H.T. du loyer annuel (100 % locataire)
- **Honoraires de gestion**
8 % H.T. du loyer + charges
- **Prime assurances :**
Garantie Loyers impayés :
Galian - 1.90 % T.T.C. du loyer + charges

V – VENTE DES MURS COMMERCIAUX

Honoraires à charge acquéreurs

5 % H.T du prix net vendeur

VI – CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires à charge acheteurs

8 % H.T. du prix net vendeur